



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

Séance extraordinaire  
29 décembre 2022

Reprise de l'ajournement de la séance extraordinaire du 23 décembre 2022 de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 29 décembre 2022 à 19h00, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents: Madame Nicole Després  
Madame Marie-France Gagnon  
Monsieur Steve Boucher  
Monsieur Christian Baril

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Francesca Lavoie, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h04. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution No 183-22**

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Les membres du conseil présents confirment leur renonciation aux procédures de l'avis de convocation.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2023

**Résolution No 184-22**

Il est proposé par M. Steve Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts soit autorisé à faire les dépenses suivantes et à s'approprier les sommes nécessaires à savoir :

Administration générale :	298 800.00
Sécurité publique :	72 794.00
Transport :	183 469.00
Hygiène du milieu :	58 022.00
Aménagement, urbanisme et développement :	53 680.00
Loisirs et Culture :	16 062.00
Frais de financement :	63 671.00
Remboursement de la dette :	117 500.00
<b>TOTAL DES DEPENSES:</b>	<b>863 998.00\$</b>

Afin de payer les dépenses mentionnées, le conseil prévoit les recettes suivantes :

Taxes foncières générales	322 831.00
Taxes d'égouts	25 215.00
Taxes de vidanges	38 580.00
Paiements tenant lieu de taxes	78 306.00
Transfert de droits	268 726.00
Services rendus, droits et intérêts	5 050.00
Redevances et subventions	59 075.00
Transfert budgétaire	66 215.00
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>863 998.00\$</b>

LEVÉE DE LA SÉANCE

**Résolution No 185-22**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Christian Baril que la séance soit levée. Il est 19h21.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2023.

*Chantal Gagnon*  
Chantal Gagnon, mairesse

*Francesca Lavoie*  
Francesca Lavoie, Directrice générale/gref.-/trés.